



NOUVEAU FONDS L'OCCAL

ABONDEMENT DE LA C3G

QU'EST CE QUE LE FONDS L'OCCAL ?

Le fond l'OCCAL comporte trois dispositifs :

- **Une aide à la trésorerie sous forme d'avance remboursable**, si vous avez un besoin immédiat de trésorerie (avec un plafond de 25 000 euros)
- **Une aide à la réalisation d'investissements matériels et immatériels sanitaires et de relance (y compris matériel d'occasion) au travers de subventions** (avec un plafond de 23 000 euros)

Financement possible d'un « click and collect », d'un site internet...

- **Un abondement de la C3G au volet 2 du fonds national de solidarité à hauteur de 500 euros par entreprise (+ abondement de la Région)**

› **Pour toute question, vous pouvez contacter le service de soutien aux entreprises au**

0 800 31 31 01

› **Dépôt du dossier en ligne :**

<https://www.laregion.fr/loccal>